

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 19 NOVEMBRE 2024

PARIS OU DISTANCIEL



# PACTES DUTREIL TRANSMISSION

Les réponses aux 7 questions les plus complexes



Une attestation vous sera remise validant 7 heures de formation

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)

AVEC LA PARTICIPATION DE

**FIDAL**  
AVOCATS

C/M/S/ Francis Lefebvre  
Avocats



C&C NOTAIRES



## Boris MASSOUTIER

Directeur de l'Offre Finance - Fiscalité - Gestion de patrimoine  
 bmassoutier@efe.fr  
 @EfeJuridique

Le **Régime Dutreil** est un outil extraordinaire de gestion et transmission patrimoniale. À ce titre, il est très scruté par l'administration fiscale et le législateur. Compte tenu de la publication des récents commentaires administratifs, de la recrudescence des redressements, et de l'existence de nouveaux projets de réformes toujours « en cours », il convient de refaire le point entre pairs et experts.

La conférence Pacte Dutreil présidée par Jean-François Desbuquois est une occasion unique d'échanger sur la pratique **des pactes Dutreil** autour de sujets d'application présentant un certain degré de **complexité**.

Les **exemples et les cas concrets** autour de 7 questions qui demeurent délicates à apprécier malgré leur grande fréquence en pratique vont vous permettre d'enfin **trouver vos réponses** et de le **mettre en œuvre de manière adaptée** pour vos clients.

Cette conférence exceptionnelle se focalisera sur un examen approfondi de certaines questions complexes que pose les pactes Dutreil. Elle est donc destinée à un public déjà familiarisé avec le dispositif.

### POUR QUI ?

- Avocats
- Fiscalistes
- Ingénieurs patrimoniaux
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Banquiers privés
- Notaires
- Experts-comptables
- Family officers
- Dirigeants de sociétés

### POURQUOI ?

- Bénéficier des commentaires et études pratiques sur les **nouveautés du pacte Dutreil transmission**
- **Identifier les montages et dispositifs vertueux pour transmettre à moindre coût**
- Définir de **nouvelles stratégies de transmission en fonction des objectifs de vos clients**

### COMMENT ?

- Les exposés sont présentés par des **experts reconnus, alternant théorie et études de cas pratiques pour une assimilation optimale des concepts**
- Les exposés sont conçus de manière interactive : vous avez la possibilité de **poser vos questions et de réagir à tout moment**
- La remise d'un **support écrit en début de conférence** pour faciliter le suivi des débats

### CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL À PARIS OU DISTANCIEL

### LES ACQUIS

- **Mettre en œuvre de nouvelles opportunités de transmission** en tenant compte des dernières pratiques et des commentaires de l'administration fiscale
- **Mettre en place le bon dispositif pour répondre aux besoins spécifiques de vos clients**
- **Maîtriser concrètement les risques encourus** sur plusieurs schémas mis en œuvre sur la place et relevés par l'administration fiscale

Les acquis de la conférence ne seront pas évalués.

### LES INTERVENANTS



#### Jean-François DESBUQUOIS

Jean-François Desbuquois est avocat associé, Directeur technique national du département Droit du patrimoine, FIDAL.

En tant que directeur technique national, il est garant de la doctrine de son département et de son excellence technique. Il conçoit l'offre de services au bénéfice des clients. Pour ce faire, il manage une équipe de 40 collaborateurs au siège et en région, avec les directeurs de département.

Spécialisé en ingénierie patrimoniale et en transmission familiale d'entreprises, Jean-François participe à de nombreux cercles de réflexion et lieux d'échanges avec l'université, les administrations et les autres spécialistes de la matière. Il est membre du Cercle des fiscalistes, de la Fédération nationale du droit du patrimoine et de la commission fiscalité patrimoniale de l'IACF (Institut des Avocats Conseils Fiscaux).

Jean-François est également l'auteur de nombreux articles et conférences sur ces sujets, ainsi que de plusieurs ouvrages de référence publiés aux Éditions EFE (les pactes Dutreil, l'ISF et les titres sociaux, l'Impôt sur la fortune immobilière).



#### Sébastien COMPAROT

Sébastien Comparot est avocat associé au sein du département droit du patrimoine chez Fidal.

Il intervient pour les particuliers dans tous les domaines de la gestion et de la transmission du patrimoine, tant privé que professionnel. Il possède une compétence très large dans le domaine du droit du patrimoine et traite notamment des sujets de transmission d'entreprise, de pacte Dutreil, de régimes matrimoniaux, de successions, de contrats de mariage, de PACS, de donations et testaments, de droit international privé, d'assurance-vie, d'incapacités, etc.

En outre, Sébastien est également intervenant au DU de Gestion internationale de patrimoine de l'AUREP, au DJCE de Montpellier et à l'École des avocats de Versailles.



#### Grégory DUMONT

Grégory Dumont est avocat associé au sein du département droit du patrimoine, CMS Francis Lefebvre.

Spécialisé en droit et fiscalité du patrimoine, il conseille principalement les dirigeants de sociétés et une clientèle privée fortunée. Il intervient notamment pour organiser des transmissions d'entreprises au sein d'un groupe familial, anticiper au plan patrimonial les conséquences d'un divorce ou de l'ouverture d'une succession, gérer au plan civil des situations internationales en cas de déplacement des personnes ou des biens. Il assiste également ses clients dans le cadre de contentieux judiciaires en droit (divorces et successions conflictuelles) et en fiscalité du patrimoine. Ses domaines d'intervention sont le droit des donations, le droit des régimes matrimoniaux, le droit des successions, le droit des indivisions, les démembrements de propriété, l'assurance-vie, le droit international privé, le droit des incapacités, la fiscalité des mutations à titre gratuit (donations/successions).

Après être intervenu pour l'Université Paris-Dauphine de 2008 à 2020, il est actuellement chargé d'enseignement à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et à l'École de Formation professionnelle des Barreaux de la Cour d'appel de Paris (EFB).

### Note de satisfaction

★★★★★ 4,6/5



“ Intervenants pédagogiques et formation dispensée complète, merci !

Maeva F.

“ Très bien

Laura I.

“ Formateurs pédagogiques et mises en situation pratiques intéressantes.

Anonymous

MARDI 19 NOVEMBRE 2024

JOURNÉE ANIMÉE PAR :

**Jean-François DESBUQUOIS**  
Avocat Associé - FIDAL

ET AVEC LES INTERVENTIONS DE :

**Sébastien COMPAROT**  
Avocat Associé  
Département Droit du patrimoine  
FIDAL

**Grégory DUMONT**  
Avocat Associé  
Département Droit du patrimoine  
CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

8h45 Accueil des participants

9h00 **QUESTION 1 Quelques difficultés relatives au champ d'application**

- Quelle est la portée de la nouvelle définition de la holding animatrice dans l'article 787 B du CGI ?
- Activité mixte : quels critères applicables pour les sociétés opérationnelles ou les holdings animatrice au regard de la jurisprudence récente et des commentaires administratifs du 30 mai 2024 ?
- Que recouvre l'exclusion des activités de gestion de son propre patrimoine mobilier et immobilier par la loi de finances pour 2024 ?

10h00 **QUESTION 2 Comment conjuguer le Pactes Dutreil avec les libéralités complexes ?**

- Transmissions transgénérationnelles, réincorporation de donations antérieures, donations graduelles et résiduelles, donations à terme

10h30 Café – Networking

10h45 **QUESTION 3 L'engagement réputé acquis**

- Comment apprécier les conditions d'application préalables en présence de sociétés interposées : détention de titres, fonction de direction
- Quelles sont les structurations sociétaires faisant obstacle à l'ERA ?
- L'exercice de la fonction de direction post transmission
- Quels sont les risques résultant de son utilisation au lieu et place d'un engagement collectif ou unilatéral formalisé ?

11h30 **QUESTION 4 Quelles opérations sont possibles ou impossibles en cours d'engagements collectif ou individuel ?**

- Opérations concernant les souscripteurs des engagements : cessions, donations, apports, échanges, changements de régime matrimonial, partages
- Les opérations concernant la société : fusion, scission, dissolution, changement de régime fiscal, transformation, modification des caractéristiques des parts sociales ou des actions

12h30 Déjeuner

14h00 **QUESTION 5 Le déroulé du régime des sociétés interposées**

- Comment adapter les trois conditions traditionnelles au cas des sociétés interposées ?
- Quelle portée pour la condition supplémentaire du maintien inchangé des participations ?
- Quelles restructurations possibles : en cours d'engagement collectif, avant puis après la transmission exonérée ? En cours d'engagement individuel ?

15h00 **QUESTION 6 Comment calculer les droits dans les cas complexes ?**

- Quelle est la portée de la méthode de l'allotissement théorique ?
- Comment déterminer le prorata de la valeur des titres de la société interposée bénéficiant de l'exonération de 75 % ou de la réduction de droits ?
- Comment liquider la réduction de 50 % sur les droits en cas de donation mixte, ou de donation de titres d'une société interposée ?
- La réduction de droits est-elle applicable en cas de double donation d'usufruit/ nue-propriété ?
- Quel est l'impact d'un partage sur la liquidation ?

16h00 Café – Networking

16h15 **QUESTION 7 Le régime du FBO : l'apport dans le cadre du paragraphe f de l'article 787 B**

- Les conditions spécifiques à respecter par la holding. Quelle est la portée des tolérances administratives concernant le seuil de 50 % de l'actif de la holding, la détention de 75 % du capital de la holding ainsi que l'exercice de la fonction de direction
- L'apport de titres démembrés est-il possible et avec quelles conséquences ?
- L'enjeu de l'apport au regard des plus-values : l'impact de la soule, ou de la présence de plus-values en report 150-0 B ter sur les titres donnés

17h30 Clôture de la journée



**LES PACTES DUTREIL**  
Jean-François Desbuquois

Allégez le poids de votre fiscalité patrimoniale

Les engagements de conservation de titres sociaux ("pactes Dutreil") sont la solution offerte par le législateur français aux actionnaires des entreprises familiales pour alléger le poids de leur fiscalité patrimoniale.



EFE est une marque du groupe

**ABILWAYS**

**POUR VOUS INSCRIRE  
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site [www.efe.fr](http://www.efe.fr)



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).  
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :  
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou [correctionbdd@abilways.com](mailto:correctionbdd@abilways.com).

**Rejoignez EFE sur LinkedIn**



EFE - Edition Formation Entreprise

**les acteurs de  
la compétence**

Membre de la Fédération  
Les acteurs de la Compétence



## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

**Mardi 19 novembre 2024**

**Paris ou à distance**

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation  
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris  
[serviceclient@abilways.com](mailto:serviceclient@abilways.com) - [www.efe.fr](http://www.efe.fr)  
Tél. : 01 85 53 27 10

### RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

**Posez vos questions à Boris Massoutier**

Tél. : 01 44 09 12 75 • [bmassoutier@efe.fr](mailto:bmassoutier@efe.fr)

### PARTICIPATION (TVA 20 %)

**1 095 € HT**

**10 % HT de réduction pour toute inscription avant le  
23/10/2024 (code REDUC10)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.